

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 31 JANVIER 2023

Convocation en date du 25 janvier 2023,

Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023006

**Objet : Autorisation de
programme pour la chaufferie
CSR**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	32
Pour	30
Contre	0
Abstention	2

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU –
Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN - Jonathan
GINDRE - Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin
RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET –
CCPA : Hélène BROUSSE – Elisabeth LAROCHE - Max ORSET –
Paul VERNAY

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Josiane BOUVIER - Claude CHARTON

3CM : Jean Philippe FAVROT – Philippe GUILLOT-VIGNOT -
Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN

CCV : Guy DUPUIT

Excusés remplacés par le suppléant :

CA3B : Thierry PALLEGOIX remplacé par Alexandra CORTINOVIS

Excusés ayant donné procuration :

CCPA : Bernard GUERS pouvoir Hélène BROUSSE

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Gérard BRANCHY – Sonia
PERI pouvoir à Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS pouvoir à Josiane BOUVIER

Excusés :

CCPA : André MOINGEON

RAPC : Frédéric MONGHAL

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL

CCRAPC : Frédéric MONGHAL

HBA : Alain AUBOEUF

M. Bernard Perret, Vice-président finances explique que :

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice, tout en planifiant la mise en œuvre des investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements concernés, mais elles peuvent être révisées chaque année. Les crédits de paiement non-utilisés une année sont repris les années suivantes et la répartition des crédits dans le temps peut être modifiée.

Considérant qu'il est opportun d'ouvrir en 2023 une autorisation de programme pour la chaufferie CSR
Considérant que cette opération porte le numéro 148 en comptabilité

Il est proposé d'ouvrir l'autorisation de programme Chaufferie CSR avec ses crédits de paiements selon le tableau ci-dessous

Crédits de paiements	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL AUTORISATION
Chaufferie CSR-Opération148	750 000	4 475 000	15 300 000	15 090 000	5 060 000	35 000	40 710 000

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Avec 30 voix POUR et 2 ABSTENTIONS : Philippe Guillot-Vignot et Guy Dupuit,

AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme Chaufferie CSR avec ses crédits de paiement telle qu'indiquée ci-dessus.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

Yves CRISTIN
Président

